

7. Première épreuve d'admission : Leçon de français

L'épreuve de leçon a pour ambition d'évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats. La leçon n'est donc pas une restitution de connaissances disciplinaires, mais bien une épreuve pratique visant à mesurer la projection dans le cœur de métier du professeur des écoles. Elle porte sur un sujet fourni par le jury dans un champ disciplinaire mentionné, pour un niveau scolaire donné, à une période de l'année précisée (*exemple : Lecture, CP, période 3*). En appui sur l'exploitation du dossier proposé et ses connaissances sur le sujet, il est attendu que le candidat indique clairement ses objectifs d'enseignement et expose, face au jury, le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques, justifiés par sa réflexion didactique. Il s'agit d'un exposé et non de la simulation d'une situation de classe.

- L'épreuve de leçon de français dure trente minutes et se déroule en deux temps :
Exposé du candidat (10 à 15 minutes) à partir du dossier de quatre pages fourni pour l'épreuve.
- Entretien avec le jury (pour la durée restante impartie à cette première partie).

Pour cette deuxième session depuis la mise en place de la nouvelle formule, le jury a pu constater que les candidats étaient globalement mieux préparés aux attentes et exigences de l'épreuve, particulièrement d'un point de vue formel.

Caractéristiques des dossiers :

Les dossiers sont constitués de trois à quatre documents de nature variée en lien avec le sujet. Pour le français, le choix a été opéré de proposer d'abord des documents institutionnels et/ou théoriques puis des ressources pédagogiques (pages de manuels, outils d'enseignants, productions d'élèves...) de manière à mettre les candidats dans les mêmes conditions que lorsqu'ils seront en exercice. Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021, le sous-domaine disciplinaire, le niveau de classe et la période sont précisés dans la consigne. La prise en compte de la diversité des élèves y est également demandée.

Communication :

Le registre de la communication verbale et non verbale des candidats est la plupart du temps adapté au concours et certains candidats font preuve d'une réelle aisance dans leur relation avec le jury. En revanche, des tics de langage trop fréquents desservent les candidats (*exemples : « du coup », « ouais », « euh », « ben », « de base », « genre » ...*). La qualité de l'expression de quelques candidats a par ailleurs amené les commissions à les écarter, le niveau de langue apparaissant incompatible avec les exigences du métier.

Exposé :

Les candidats utilisent rarement les quinze minutes. En moyenne, les exposés durent entre dix et douze minutes. Une présentation déployée en cinq à sept minutes présage souvent des connaissances fragiles, voire erronées et ceci se confirme lors de la phase d'entretien.

Les exposés sont généralement construits, structurés et les candidats ont pris soin d'organiser leur propos. Il est à noter qu'une lecture de la préparation avec des difficultés à se détacher de ses notes rend la communication avec le jury plus laborieuse et nuit à l'intérêt du propos. De même, une présentation formatée avec un schéma de séance stéréotypé strictement identique pour chacune des leçons, mathématiques et français, quel que soit le niveau de classe n'est pas toujours un choix pertinent.

Le plus souvent, l'exposé démarre par une présentation des documents du corpus ; une grande partie des candidats dépasse toutefois rarement la paraphrase pour aller davantage vers une analyse servant de point d'appui à la séance. Certains documents, notamment les plus résistants sont uniquement cités, puis occultés. Quelques candidats, à la marge, s'écartent même sciemment du corpus et proposent une séance, sans lien avec le sujet.

La séance présentée est généralement insérée dans une séquence. Beaucoup de candidats s'appuient sur un canevas de séance d'apprentissage en citant les différentes phases, sans pour autant en mesurer ce qui s'y joue réellement. La compétence et l'objectif nécessitent parfois d'être clarifiés lors de l'entretien. L'objectif d'apprentissage de la séance à cibler, lorsque celui-ci n'apparaît pas explicitement dans les documents du corpus, peut être source de difficulté pour certains.

Le rôle de l'enseignant est souvent limité à des poncifs. Les gestes professionnels de l'enseignant sont peu maîtrisés. Les enseignants sont alors déclarés « en retrait » en attendant que les élèves apprennent de leurs pairs, ou passent dans les rangs et étayent. Lorsque les gestes professionnels en référence à Dominique Bucheton sont cités, ils ne sont pas toujours incarnés. Des postures transmissives ou magistrales sont régulièrement proposées.

La cohérence de l'organisation pédagogique est la plupart du temps satisfaisante, sauf pour la maternelle où les organisations de classe manquent trop souvent de bon sens, ou se limitent à un terme générique (comme « ateliers » en maternelle) sans que l'ensemble de la gestion de la classe soit évoqué. Le format de travail en groupes est proposé de manière assez récurrente, toutefois les enjeux, avantages et inconvénients de cette modalité ne sont pas questionnés.

Lorsque le sujet comporte des travaux d'élèves, les commissions notent quelques difficultés à analyser les productions afin de proposer des hypothèses sur la nature des procédures ou sur le niveau d'acquisition des habiletés convoquées. Certains candidats se sont toutefois employés à comprendre le cheminement des élèves. Lorsqu'ils ont analysé et hiérarchisé les productions des élèves, cette démarche a garanti la bonne compréhension du sujet et a été un gage de réussite.

Les candidats qui se démarquent sont ceux qui parviennent à présenter une séance en articulant leur proposition à des éléments du corpus, à des connaissances théoriques (didactiques), institutionnelles et culturelles et qui se montrent également en capacité de cerner les enjeux en termes d'apprentissage. Ils font également preuve d'une réelle capacité à se projeter dans la classe, à imaginer la façon dont les élèves vont réagir face à la situation, aux consignes et supports proposés et à adapter les gestes professionnels, en prenant appui sur une réflexion didactique et pédagogique de qualité.

Entretien :

Les candidats se sont souvent montrés ouverts à l'échange et à la controverse professionnelle et ont su témoigner d'une bonne capacité de communication avec le jury. Ils ont engagé une véritable réflexion à partir du questionnement de la commission.

Il importe de préciser que le jury cherche à évaluer la capacité du candidat à cheminer. Ceci nécessite une posture d'écoute et de réflexion essentielle à l'exercice de la mission d'enseignant.

Les candidats ont compris l'importance de la prise en compte de l'erreur dans les processus d'apprentissage. Ils démontrent leur compréhension quant à la mise en place d'une pédagogie permettant aux élèves de construire leurs savoirs avec parfois quelques confusions entre l'élève actif et l'élève acteur de son apprentissage. À la marge, quelques candidats ne parviennent pas à se

détacher de leur proposition initiale et peinent à entrer réellement en échange avec le jury. Pour la plupart, au-delà du manque de connaissances théoriques, cela s'explique par l'ignorance parfois du minimum à connaître sur la réalité des classes de PS, CP, CM2...

Identification des démarches et /ou des procédures des élèves :

L'absence d'analyse des procédures et des démarches des élèves pénalise les candidats, notamment lors de la présentation des phases de mise en commun ou d'institutionnalisation des savoirs. Seuls les candidats excellents ont véritablement analysé les productions des élèves, ont anticipé leurs procédures pour envisager les réajustements à mener lors de la séance. Il s'agit pourtant d'un levier indispensable pour développer des pistes de mise en œuvre en lien avec la progressivité des apprentissages.

Pertinence des éléments de différenciation proposés :

Les candidats ont compris les enjeux de la différenciation et s'efforcent d'en proposer des éléments de mise en œuvre. Toutefois, cela reste souvent maladroit et peu en adéquation avec la situation proposée. Les variables didactiques nécessitent d'être mieux maîtrisées afin de pouvoir être judicieusement convoquées. La différenciation se résume fréquemment à la reformulation de la consigne, un étayage maladroit, du tutorat voire une proposition de simplification de la tâche ne permettant plus à l'élève de construire « activement » la notion. Le recours à l'externalisation de la différenciation par l'APC est encore trop fréquent, et peu adapté. Par ailleurs, la diversité de la classe n'est souvent perçue qu'au travers du prisme de la difficulté scolaire et non sous l'angle de la nécessaire gestion de l'ensemble des profils d'élèves.

Connaissances institutionnelles :

De manière générale, les connaissances relatives aux programmes de l'école élémentaire sont présentes et parfois mises en perspective avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les éléments liés aux spécificités de l'école maternelle, présents dans le programme, les notions à enseigner, les repères de progressivité ou les modalités d'apprentissage sont plus rarement convoqués.

De plus, très peu de candidats se réfèrent spontanément aux contenus des guides nationaux et aux repères annuels de progression. Ces connaissances sont pourtant indispensables à une conception et une mise en œuvre adaptées et efficaces d'une séance d'apprentissage.

Connaissances disciplinaires :

Rares ont été les candidats qui ont su témoigner de connaissances précises relatives aux savoirs disciplinaires notamment en ce qui concerne l'enseignement de la lecture (le code mais aussi la compréhension), l'enseignement du vocabulaire et l'enseignement du langage oral que ce soit à l'école maternelle ou élémentaire.

Les compétences prédictives à l'entrée dans la lecture et l'écriture, évaluées en début de CP sont méconnues. Pourtant, ces dernières représentent des prérequis incontournables pour garantir la réussite des élèves tout au long de leur parcours en élémentaire et au-delà.

Recommandations :

- Connaître les compétences prédictives à la réussite scolaire visées par le programme, les domaines et sous-domaines disciplinaires à enseigner, les démarches préconisées dans les guides ministériels référencés sur Eduscol.

- Connaître et s’être approprié les concepts qui réfèrent à la didactique disciplinaire comme à la didactique professionnelle.
- Maîtriser les spécificités de l’école maternelle, notamment les modalités d’apprentissage en lien avec le développement du jeune enfant.
- Contextualiser la séance dans la séquence de manière à rendre visible la progressivité.
- Identifier finement les différentes postures des élèves au regard des gestes professionnels mis en œuvre par l’enseignant aux différentes étapes de la démarche d’apprentissage.
- Prendre appui sur l’analyse des obstacles des élèves pour proposer des réajustements et faire une proposition de différenciation.
- Veiller à un registre de langue et une qualité d’expression conformes aux attendus du référentiel métier.
- Utiliser un vocabulaire précis et juste, notamment en termes de concepts disciplinaires, didactiques et pédagogiques.

[Retour au sommaire](#)

8. Première épreuve d’admission : Leçon de mathématiques

Cette épreuve a pour ambition d’évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats ; la leçon n’est pas une restitution de connaissances disciplinaires mais une épreuve pratique s’appuyant sur les connaissances pédagogiques et didactiques.

A partir du corpus donné, il est attendu que le candidat indique clairement ses objectifs d’enseignement et expose le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques en intégrant l’activité de l’élève.

Le candidat est évalué sur sa capacité à construire une réflexion d’ordre didactique et pédagogique et à la justifier ou à la faire évoluer lors de l’entretien.

L’épreuve de mathématique dure trente minutes et se déroule en deux temps :

- Exposé du candidat (10 à 15 minutes) à partir du dossier de quatre pages fourni pour l’épreuve
- Entretien avec le jury (pour la durée restante impartie à cette première partie)

Les deux épreuves de français et de mathématiques se succèdent sans interruption.

Les candidats ont été majoritairement attentifs à répartir le temps de préparation entre les deux parties Français et mathématiques.

Caractéristiques du dossier :

Le corpus est constitué de quatre pages, la première comprenant le sujet ainsi que la liste des documents proposés pour construire la séance.

Ces documents – quatre au maximum - peuvent être des extraits des programmes officiels, des repères annuels de progression ou attendus de fin d’année, des extraits de ressources didactiques ou pédagogiques, des travaux d’élèves ou des extraits de manuels.

Le sujet est présenté sous la forme d’un libellé court précisant le niveau de classe et le cycle d’enseignement, la période, un objectif d’acquisition en maternelle ou un attendu de fin d’année pour l’élémentaire.

Le candidat doit s’appuyer sur le document élève ou sur la ressource pédagogique pour proposer une situation permettant de construire l’apprentissage visé ou de remédier aux difficultés rencontrées dans la situation proposée en justifiant ses choix didactiques et pédagogiques.

Constats :**Communication :**

Les candidats s'expriment la plupart du temps dans le registre de langue attendu, adapté au contexte du concours. Certains candidats montrent une réelle aisance dans la communication fluide et interagissent avec le jury.

D'autres candidats lisent leur exposé ou sont perdus dans leurs notes, ce qui nuit à leur présentation. Quelques-uns ont, un niveau de langue inadapté : des erreurs grammaticales et syntaxiques ou des tics de langage (« du coup », « genre », « de base », « y z'ont »...) incompatibles avec les exigences du métier les ont défavorisés.

Exposé :

En moyenne, la durée des exposés est de 12 à 13 minutes, les candidats gèrent mieux leur temps. Cette deuxième année de mise en place du nouveau concours a permis une préparation formelle à l'exercice. L'investissement des candidats dans la préparation de cet oral est apparu à plusieurs reprises : les exposés répondent dans leur grande majorité aux attendus de l'épreuve : description de la situation, identification de la problématique soulevée, proposition d'une ou plusieurs situations d'apprentissages. Cependant, la plupart des candidats décrivent ou paraphrasent les textes.

Les candidats les plus performants évitent la paraphrase et présentent l'intérêt des textes. Ils en ont fait une analyse fine, construite et les ont intégrés à leur séance.

En général, la séance est incluse dans une séquence. La séance elle-même présente des phases extrêmement codifiées et formatées type séance d'enseignement-apprentissage, ce qui n'est pas toujours adapté au sujet proposé. Les candidats peinent à préciser les termes génériques (stratégie, démarche, institutionnalisation...) Les organisations de classe, surtout en maternelle, témoignent d'une méconnaissance de la réalité et du développement de l'enfant.

Les candidats les plus performants ont présenté une séance réfléchie, aboutie, avec une organisation pédagogique pertinente, une analyse hiérarchisée des productions des élèves et un rôle de l'enseignant(e) défini au préalable pour être au plus près des besoins de chacun des élèves.

Cette démarche a garanti une bonne compréhension du sujet et a été un gage de réussite.

Entretien :

Les candidats se sont montrés ouverts à l'échange et à la controverse professionnelle.

Certains ont engagé une véritable réflexion en cheminant avec le jury afin d'ajuster le scénario pédagogique proposé pour l'enrichir et l'étoffer.

Précision : le jury cherche à évaluer la capacité du candidat à cheminer. Ceci nécessite une posture d'écoute et de réflexion essentielle à l'exercice de la mission d'enseignant.

Identification des gestes professionnels :

L'identification des gestes professionnels est la principale difficulté des candidats. Lorsqu'ils sont énoncés, ils sont formatés selon les propositions de D. Bucheton mais ne sont pas vraiment incarnés. Nombreux ont évoqué le « passage dans les rangs pour s'assurer du bon déroulement de l'activité proposée » mais sans observables définis. La définition de ce qu'il faut enseigner reste trop imprécise la plupart du temps. Le traitement de l'erreur a été pris en compte comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignement pour tous mais l'analyse de ces dernières est rarement exploitée pour en dégager des procédures.

La définition des groupes d'élèves est souvent qualifiée d'homogène ou hétérogène sans sens établi ni objectifs pour l'enseignant.

Identification des démarches et/ou procédures des élèves :

L'analyse des démarches et procédures des élèves est trop peu présente. Cette absence d'analyse pénalise le candidat qui peine à expliciter les phases de mise en commun et institutionnalisation.

De manière générale, de nombreux candidats ont une méconnaissance de l'école maternelle, tant sur le développement de l'enfant que sur les capacités d'un élève de cycle 1. Ils présentent, de fait, des séances inappropriées.

Les candidats les plus performants ont une bonne connaissance des démarches tant en maternelle qu'en élémentaire. Ils sont capables d'analyser, de faire des hypothèses sur les procédures des élèves, de les hiérarchiser pour anticiper les ajustements à mener lors de la séance. C'est un levier indispensable pour développer des pistes de mise en œuvre en lien avec la progressivité des apprentissages.

Pertinence des éléments de différenciation proposés :

Les candidats ont perçu l'enjeu de la différenciation. Cependant cette question reste complexe et minorée. La différenciation porte principalement sur la quantité de travail (plus ou moins à faire que les autres) sans recourir à un étayage de l'enseignant (plus poussé que la répétition de la consigne) ou est liée à l'utilisation de l'APC.

Les variables didactiques nécessitent d'être mieux maîtrisées afin de pouvoir être judicieusement convoquées et conserver des objectifs ambitieux communs à tous les élèves.

Connaissances institutionnelles :

Globalement, les programmes sont cités et parfois mis en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les guides et documents d'accompagnement sont en revanche méconnus. Peu de candidats font référence aux repères annuels de progression.

Toutes ces connaissances sont cependant indispensables eu égard aux contenus et stratégies d'enseignement à mettre en œuvre.

Connaissances disciplinaires :

Les candidats ont un manque de connaissances didactiques. Les courants didactiques sont cités mais non compris.

Les connaissances sont très insuffisantes sur les notions suivantes : *aspect ordinal du nombre, grandeurs et mesures, fractions et nombres décimaux.*

Conseils

- Exploiter davantage les temps d'observation en classe et cibler davantage l'analyse des gestes professionnels.
- Etudier les programmes, les repères et les guides des 3 cycles que tout enseignant doit utiliser pour préparer sa classe, s'appropriier les ressources institutionnelles.
- Avoir des connaissances relatives au développement de l'enfant.
- Avoir des connaissances sur les enjeux et attendus de l'école maternelle.
- Actualiser les connaissances didactiques.
- Maîtriser les connaissances mathématiques en rapport avec les contenus à enseigner à l'école primaire. Faire le lien entre la didactique des maths et les contenus à enseigner.

[Retour au sommaire](#)